



14 décembre 2011

COMMUNIQUÉ

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE, réuni le 14 décembre 2011, a décidé de procéder à l'annulation, avec effet immédiat, de 2 837 869 des actions auto détenues par la société.

A la suite de cette opération, le capital social d'EIFFAGE est constitué de 87 162 131 actions de 4 euros de nominal.

